



Réunion du Comité de Pilotage du PAPI du Bassin de l'Armançon



Ordre du jour

1) Etat d'avancement des actions du PAPI :

- Prochaine lettre d'info du PAPI
- Dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne
- Mise en place de repères de crues
- Autres actions du PAPI non financées par l'Etat

2) Candidature au nouvel appel à projet PAPI :

- Rappel du contexte réglementaire
- Présentation des premiers enseignements du diagnostic de territoire
- Préparation du dossier de candidature

3) Questions diverses




Lettre d'information PAPI n°1

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Le PAPI de Bourgogne est un outil opérationnel porté par le SIRTAVA et l'Etat qui assure, depuis 2004, la mise en œuvre d'une politique de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Son objectif est de **prévenir de façon progressive et durable les impacts des inondations sur les biens et les personnes.**

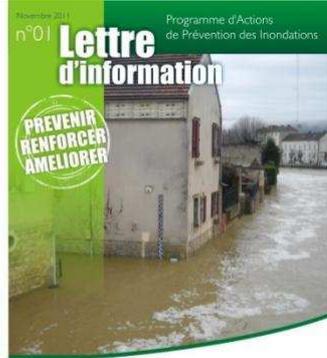
Cette démarche de prévention résulte de l'idée qu'**aucun aménagement ne pourra éviter définitivement les inondations à l'échelle du bassin**. En revanche des actions concertées peuvent être entreprises pour réduire la vulnérabilité des enjeux.

Le PAPI de l'Armançon se décline en 4 volets :

- Volet 1. Le renforcement de la conscience du risque
- Volet 2. L'amélioration de la surveillance, la prévision et de l'alerte
- Volet 3. Protection et de réduction de la vulnérabilité
- Volet 4. Ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées

Le Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon regroupe 118 communes bordant l'Armançon et ses principaux affluents (la Brenne, l'Osne, l'Osieran...).

Le SIRTAVA assure des travaux d'entretien et de renaturation de ces cours d'eau : protection des berges, entretien de la végétation, intervention sur certains ouvrages... Le SIRTAVA réalise également des actions à l'échelle du bassin versant (pour 267 communes) en assurant la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Contrat Global Armançon Aval et du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).



Programme d'Actions de Prévention des Inondations

n°01

Lettre d'information

PREVENIR
RENFORCER
AMELIORER

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR






Pour plus d'informations, contactez-nous
1113 rue Rougemont - 89700 Tonnerre
T. 03 86 54 41 21 - F. 03 86 55 11 38
papi@basin-armanccon.fr - www.bassin-armanccon.fr



COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

3




Point sur les actions en cours

Lettre d'information du PAPI

- 1^{er} lettre d'information consacrée au PPRNi réalisée en 2011 et transmise en juillet 2012 aux communes concernées pour diffusion aux riverains →
- Marché à bon de commande passé avec le cabinet Arrow studio en mars 2012 pour la réalisation de lettre d'information
- Projet de lettre d'information à paraître fin 2012 et début 2013 (format 3 volets A5)

4



Point sur les actions en cours

Lettre d'information du PAPI

Propositions de sujets :

- le nouvel appel à projets PAPI
Présentation du nouvel appel à projets afin de solliciter la participation des élus et riverains à la réflexion engagée par le SIRTAVA
- les résultats du diagnostic de territoire
Présentation de la carte des communes les plus touchées, diagramme des principales crues que le bassin a connu
- la crue de 1910 sur le BV de l'Armançon
Explication sur les causes, les conséquences, rappel sur la notion de crue centennale, que se passerait-il si une crue type 1910 se reproduisait aujourd'hui.
- autre(s) sujet(s)...

5



Point sur les actions en cours

Dispositif d'Alerte aux crues sur la Brenne

Rappels :

- La Brenne n'est pas couverte par un SPC
- ZI aval de la Brenne compte environ 500 habitations ainsi que des établissements sensibles (une dizaine de communes concernées)
- Présence de 4 stations hydrométriques sur le secteur :
 - Brain
 - Darcey
 - Hauteroche
 - Montbard



6



Point sur les actions en cours

Elaboration d'un dispositif d'Alerte aux crues sur la Brenne

Rappels (suite) :

- Stage de 5 mois ½ de juillet à décembre 2011 réalisé par une étudiante en Master 2 Hydrohasard (Grenoble) :
 - seuil d'alerte défini sur deux stations hydro →
 - concertation engagée avec SPC, DREAL et Préfecture →

⇒ accord de principe sur l'organisation d'une chaîne d'alerte

8



Point sur les actions en cours

Elaboration d'un dispositif d'Alerte aux crues sur la Brenne

11 périodes de crues étudiées en 1993 et 2001

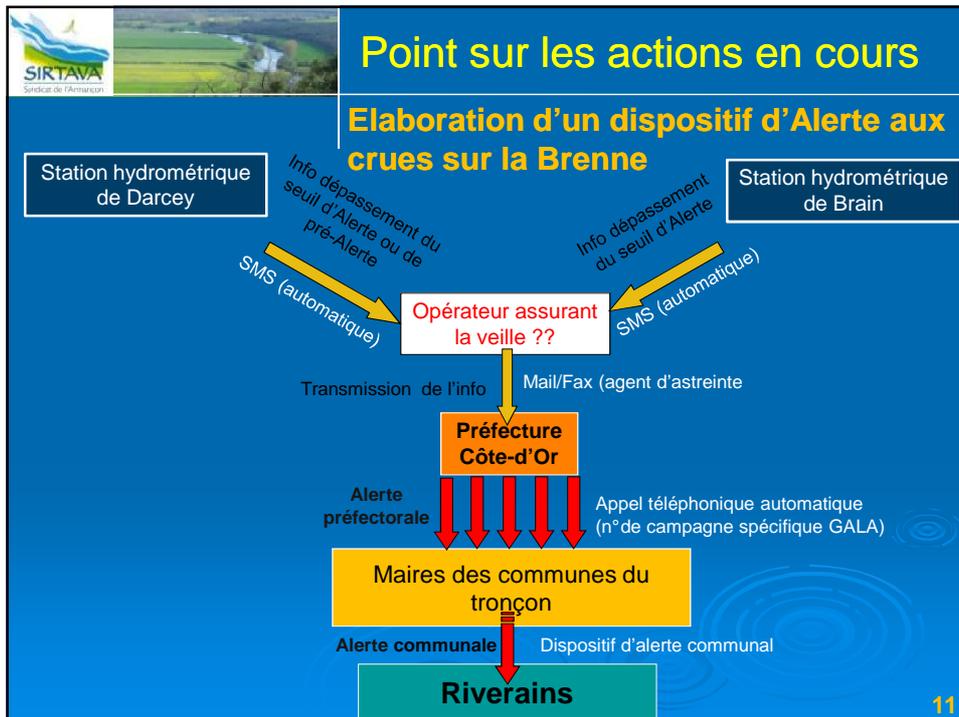
Débit de la crue de 2010 = limite avant premiers débordements dommageables

Station	Débit seuil d'alerte	Débit seuil de pré-alerte
DARCEY	37 m ³ /s	28 m ³ /s
BRAIN	27 m ³ /s	

9

Atteinte du seuil de pré-alerte a Darcey	Atteinte du seuil d'alerte à Darcey	Atteinte du Seuil d'alerte à Brain	Non atteinte du seuil de dommage à Montbard	Atteinte du seuil de dommage à Montbard	Nombre de fois où cet enchaînement a été observé entre 1993 et 2010
					5
					0
					2
					3
					0
					2
					0
					1

10



-
- Point sur les actions en cours**
- Elaboration d'un dispositif d'Alerte aux crues sur la Brenne**
- Le dispositif doit désormais être finalisé
- 4 étapes :**
- 1) Confirmation de l'implication de la commune de Montbard pour assumer le rôle de maillon intermédiaire entre les stations hydrométriques et la Préfecture ;
 - 2) Validation formelle (accord écrit) du dispositif : Préfecture + DREAL Bourgogne + commune de Montbard + SIRTAVA ;
 - 3) Equipement des deux stations hydro en concertation avec DREAL Bourgogne (convention) ;
 - 4) Présentation du dispositif aux communes concernées
- => retour d'expériences régulier (annuel)**
- 12



Point sur les actions en cours

Mise en place de repères de crue

- Obligation pour les communes dotées de PPRNi – **attente forte** des services de l'Etat
- Recensement effectué dans le cadre du diagnostic de territoire : - 360 repères de crues identifiés
- 65 communes intéressées.
- Recrutement de **Bastien GUEDRON** – CDD de 3 à 6 mois pour travailler notamment sur cette action

13



Point sur les actions en cours

Mise en place de repères de crue

Etapes à suivre :

- Définition des lieux de pose en concertation avec les communes ;
- Commande des repères de crues ;
- Pose de repères de crues – réalisée par communes avec l'appui du SIRTAVA ?

14



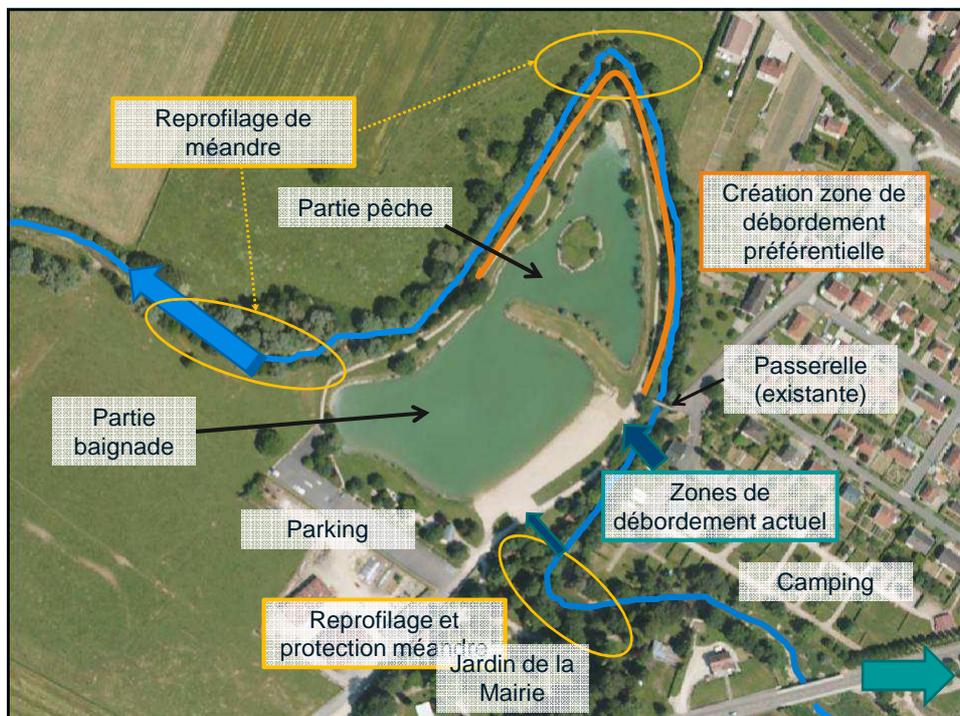
Point sur les actions en cours

Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé à Venarey-les Laumes

Rappels :

- ✓ Opération inscrite au PAPI faisant suite à deux premières tranches de travaux de renaturation réalisées en 2001
- ✓ Avant-projet réalisé par le cabinet BIOTEC en 2007
- ✓ Objectifs :
 - Restauration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau (renaturation)
 - Amélioration des écoulements lors d'épisodes de crue

15





Point sur les actions en cours

Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé à Venarey-les Laumes

Avancement :

- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet BIOTEC le 14 mai 2012 montant : 28 050,00 € HT
- ✓ Projet présenté le 17 septembre 2012, **validé dans ses grandes lignes** pour un montant prévisionnel de 220 000 € H.T.
- ⇒ 1^{er} semestre 2013 : réalisation des dossiers règlementaires
- ⇒ 2^{ème} semestre 2013 : réalisation des travaux

17



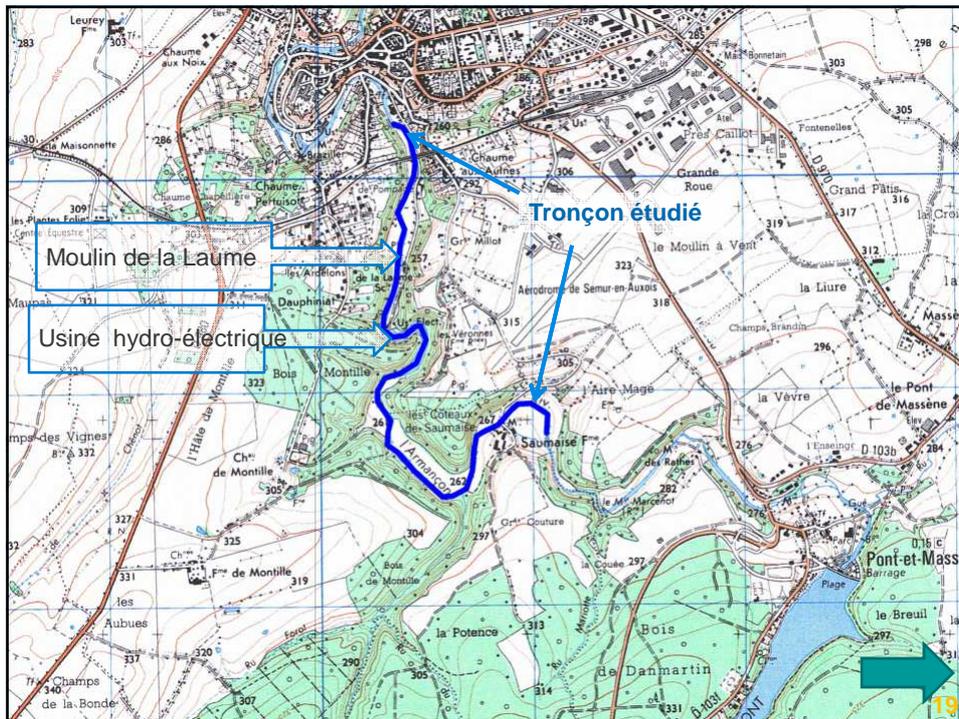
Point sur les actions en cours

Opération pilote d'effacement d'ouvrage à Semur-en-Auxois

Rappels :

- ✓ Barrage de l'ancienne usine hydroélectrique de Semur-en-Auxois désaffecté depuis 1944 (propriété communale).
- ✓ Etude sur la dynamique fluviale réalisée dans le cadre du PAPI mettant en évidence l'intérêt d'un arasement partiel ou total de l'ouvrage afin de :
 - Supprimer le risque de rupture du barrage ;
 - Restaurer la continuité écologique.
- ✓ Prise en compte d'un deuxième ouvrage situé 350 ml en aval : chaussée du moulin de la Laume (appartenant à un particulier).

18






Point sur les actions en cours

Opération pilote d'effacement d'ouvrage à Semur-en-Auxois

Rappels (suite)

- ✓ Etude préalable notifiée au bureau d'étude Cariçaie le 27 juillet 2011 (montant : 28 885 € H.T.)
- ✓ Objectifs de l'étude :
 - Définir le programme de l'opération (niveau APD)
 - Arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle
 - Réaliser les dossiers réglementaires + DCE MOe
- ✓ Financement 95 % Agence de l'Eau

20



Point sur les actions en cours

Opération pilote d'effacement d'ouvrage à Semur-en-Auxois

Avancement :

- ✓ 25 novembre 2011: APS validés
 - ⇒ Solution préconisée pour le barrage de l'ancienne usine hydroélectrique : effacement (400 K€) plutôt que aménagement (1 000 K€)
 - ⇒ L'effacement de l'ouvrage étant techniquement réalisable l'Agence de l'Eau ne financera que cette solution
- ✓ Présentation de la solution d'aménagement retenue :
 - 12 décembre 2011 au conseil municipal
 - 21 février 2012 en réunion publique
 - + articles de presse
 - + rencontres associations intéressées

21



Point sur les actions en cours

Opération pilote d'effacement d'ouvrage à Semur-en-Auxois

Avancement (suite) :

- ✓ 12 mars 2012 envoi d'un courrier du SIRTAVA demandant à la commune de faire rapidement son choix
- ✓ Emergence d'un collectif d'associations opposé à l'effacement de l'ancienne usine hydroélectrique (valeur patrimoniale + potentiel hydroélectrique)
 - réunions de concertation (Commune, AESN, SIRTAVA, collectif) organisées les 15 mai et 30 mai
 - réponses fournies au collectif en juin et juillet

⇒ Pour l'AESN, l'ONEMA et le SIRTAVA les arguments avancés par les associations ne sont pas de nature à remettre en cause la pertinence de la solution d'effacement

22

	<h2>Point sur les actions en cours</h2>
<h3>Opération pilote d'effacement d'ouvrage à Semur-en-Auxois</h3>	
<p><u>Avancement (suite) :</u></p>	
<p>✓ 11 septembre 2012 : envoi d'un courrier de l'AESN demandant à la commune de se positionner pour un effacement de l'ouvrage sous un délai de 4 semaines, en l'absence de quoi les financements ne seront plus assurés</p>	
<p>✓ 24 septembre 2012 : visite DDT de Côte-d'Or établissement d'un constat de ruine du barrage => déchéance de droit d'eau en cours d'instruction</p>	
<p>=> Devant l'absence de décision de la part de la commune le SIRTAVA et l'Agence de l'Eau devraient prochainement se désengager du projet</p>	

23

	<h2>Candidature nouvel appel à projets PAPI</h2>
<h3>Rappel du contexte réglementaire</h3>	
<p>La Directive Européenne sur l'évaluation et la gestion des inondations du 23 octobre 2007 (Transposition LENE juillet 2010) :</p>	
<p>Mise en œuvre d'une politique de gestion des risques inondation en 3 étapes :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2011 : évaluation préliminaire des risques d'inondation à l'échelle nationale permettant la définition d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2013 : cartographie des risques d'inondation avec la délimitation des Territoires à Risques d'Inondation Importants (T.R.I.). 	
<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2015 : Mise en œuvre de plans de gestion des risques d'inondation (P.G.R.I.) accompagnés de programmes de mesures. 	

24

	Candidature nouvel appel à projets PAPI
	Rappel du contexte réglementaire
Nouvel appel à projets PAPI :	
✓ Lancé en février 2011	
✓ Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none">• Faire émerger des stratégies locales explicites et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent (y compris bassin non classé en TRI) ;• Renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage ;• Optimiser et rationaliser les moyens publics mis à disposition de la réalisation de ces programmes.	
	25

	Candidature nouvel appel à projets PAPI
	Rappel du contexte réglementaire
Nouvel appel à projets PAPI :	
✓ Principes :	
<ul style="list-style-type: none">• Dispositif de transition pour préparer la Directive Inondation ;• Maintien de la dynamique instaurée par le premier appel à projet ;• Ouverture à tout type de projets (possibilité de convention « petit PAPI » < 3 millions d'euros) ;• Appel à projet permanent.	
	26

  **Candidature nouvel appel à projets PAPI**

Rappel du contexte réglementaire

Nouvel appel à projets PAPI :

✓ Constitution du dossier de candidature

Diagnostic de territoire

Définition d'objectifs et d'une stratégie de gestion du risque inondation

Définition d'un plan d'actions global et transversal
dimensionné pour 6 ans

27

  **Candidature nouvel appel à projets PAPI**

Rappel du contexte réglementaire

Nouvel appel à projets PAPI :

✓ Autres précisions sur le nouveau dispositif PAPI :

- Pilotage du PAPI 2 sur le même modèle que le PAPI 1 (COFIL coprésidé Etat/Collectivité) ;
- Obligation de consacrer au moins 1 ETP à la démarche ;
- Structure pilote consultée en matière d'aménagement ;
- Action à privilégier : ralentissement dynamique, réduction de la vulnérabilité, restauration de l'espace de liberté ;
- Généralisation de l'Analyse Coûts Bénéfices.

28

PRECONISATION		RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE				DELAI ET DUREE DE REALISATION											
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
16	1	Réaliser des programmes d'action agricoles adaptés aux enjeux locaux		●													
a		Mettre en place un accompagnement technique des agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes		●													
b,c,d		Réduire à la source la pression polluante organique : identifier les points noirs sur base de données, réduire la pression polluante issue des effluents organiques, accompagner les agriculteurs		●													
e,f		Réduire à la source la pression polluante issue des fertilisants et des produits phytosanitaires : réduction de la pression polluante et accompagnement des agriculteurs		●													
g, h		Limitation du transfert des polluants : limiter les transferts et accompagner les agriculteurs		●													
i		Définir et mettre en œuvre les programmes d'actions au titre du R.114-6 du code rural sur les 13 captages identifiés comme prioritaires		●													
j, k, l		Compatibilité des arrêtés préfectoraux "directive nitrates" et BAE : Proscrire la destruction des CIPAN en zone vulnérable (hors raisons pédo-agronomiques), élargissement localisé de la zone tampon et localisation de secteurs à maintenir en herbe et ne pas retourner		●													

PRECONISATION		RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE				DELAI ET DUREE DE REALISATION										
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
27	2	Etudier les impacts des drainages et prescrire la réalisation de dispositifs tampons à l'exutoire des réseaux existants	●	●	●											
a		Actualiser le recensement des parcelles drainées et évaluer les impacts des systèmes de drainage enterrés et à ciel ouvert sur le transit des écoulements et le transfert des matières polluantes	●	●	●											
b		Mettre en place un observatoire du drainage	●	●	●											
c	Identifier les réseaux de drainage qui génèrent un impact sur le milieu puis prescrire la réalisation de dispositif tampons rustiques	●	●	●												
28	3	Inclure les collectivités à prendre en compte les eaux pluviales (réalisation de zonages d'assainissement pluvial)	●	●	●											
29	2	Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales														
34	3	Compléter les études existantes sur l'aléa inondation par débordement sur les secteurs non couverts par des cartes d'aléa (P.P.R.I. et atlas des zones inondables)				●										
35	3	Réaliser des études de l'aléa inondation par ruissellement			●	●										

PRECONISATION		RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE				DELAI ET DUREE DE REALISATION											
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
							36	2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens et personnes, mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité habitat et entreprises				●				
a	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat				●												
b	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des entreprises																
c	Etudier le montage technique, administratif et financier le plus adapté à une démarche permettant la réalisation d'aménagements de réduction de la vulnérabilité				●												
d	Réaliser des aménagements visant à améliorer la sécurité des personnes, limiter les dommages aux biens existants et faciliter le retour à la normale																
37	3	Poursuivre l'élaboration des P.P.R.i.				●											
38	3	Vérifier la concordance des mesures prescrites dans les P.P.R.i. du bassin de l'Armançon				●											

PRECONISATION		RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE				DELAI ET DUREE DE REALISATION										
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
							39	1	Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme des communes qui ne sont pas dotées d'un PPRi prescrit ou d'un PPRi approuvé							
a	Rendre compatibles les cartes communales, les PLU et les SCOT avec les principes édictés dans le SAGE															
b	Veiller à ce que les actes administratifs dans le domaine de l'occupation du sol (application du POS) ne rentrent pas en contradiction avec les principes édictés dans le SAGE															
c	Veiller à ce que les actes administratifs dans le domaine de l'occupation du sol (application du RNU) ne rentrent pas en contradiction avec les principes édictés dans le SAGE															
40	1	Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme	●			●										
a		Evaluer la fonctionnalité des champs d'expansion de crues puis intégrer la cartographie qui en découle dans le SAGE	●													
b	Assurer la préservation des champs d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme															



Candidature nouvel appel à projets PAPI

Rappel du contexte règlementaire

Le SAGE de l'Armançon - Axe n°3 – INONDATIONS

Orientation n°5 - Maîtriser les inondations ; Orientation n°6 - Maîtriser le ruissellement ; préconisations 41 à 47

N°	Priorité	PRECONISATION Intitulé	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE				DELAI ET DUREE DE REALISATION													
			S.A.G.E.	C.I.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
41		Réaliser un programme de restauration et de préservation des champs d'expansion de crues	●			●														
	a	<i>Définir et mettre en œuvre un programme de préservation des champs d'expansion de crues fonctionnels</i>	●			●														
	b	<i>Définir et mettre en œuvre un programme de restauration des champs d'expansion de crues dont la fonctionnalité est réduite voire supprimée</i>	●			●														
42	3	Mettre en place un système de prévision des crues en Côte d'Or				●														
43	3	Mettre en place un dispositif d'alerte aux crues sur le secteur amont du bassin de l'Armançon (Côte d'Or)				●														
44	3	Inciter les communes à mener une réflexion sur la gestion de crise				●														
45	3	Réaliser un programme de pose et de restauration des repères de crue				●														
46	3	Mener une campagne de sensibilisation aux crues et au risque d'inondation auprès des particuliers et des entreprises				●														
47	3	Inciter les communes à mener une campagne d'information préventive auprès des habitants et des entreprises				●														

33



Candidature nouvel appel à projets PAPI

Premiers enseignements diag de territoire

Rappels :

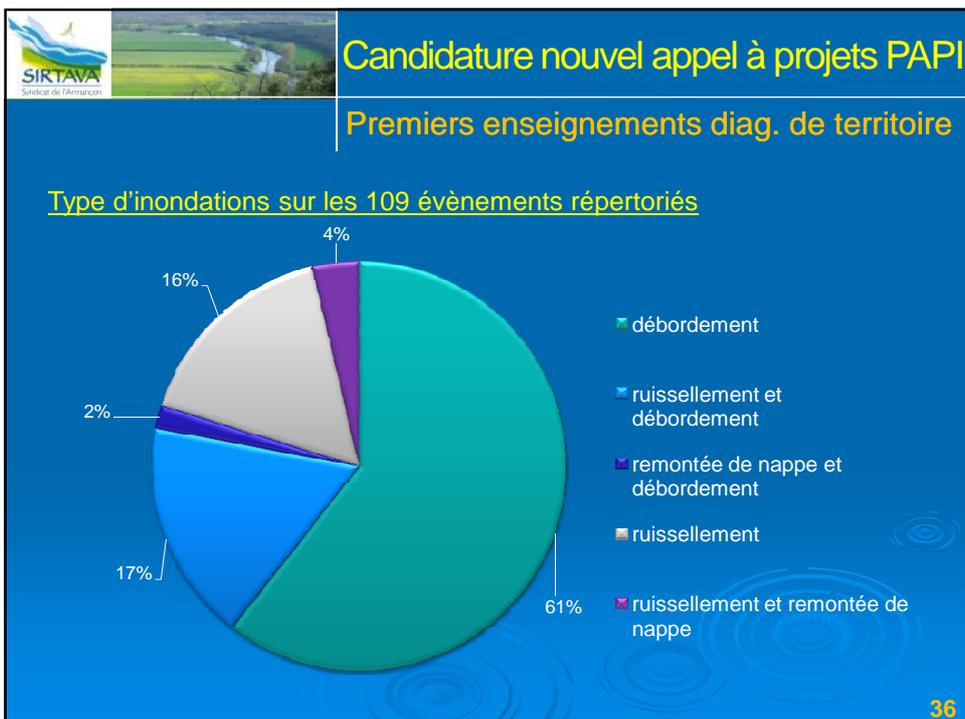
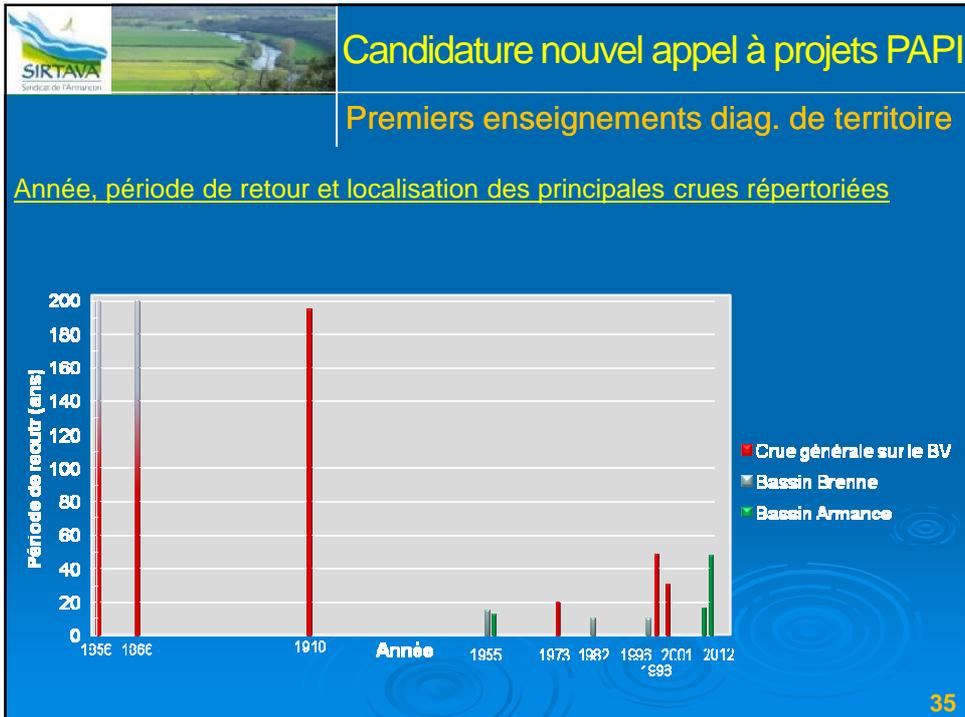
✓ Travail effectué de mars à août 2012 par 2 étudiants stagiaires (Master) :

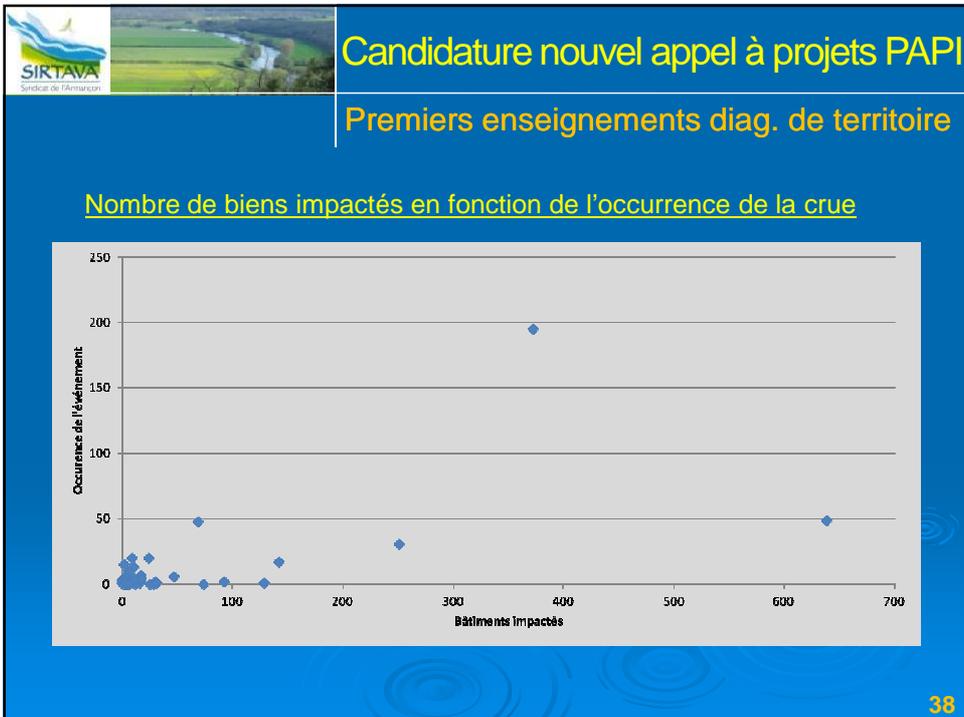
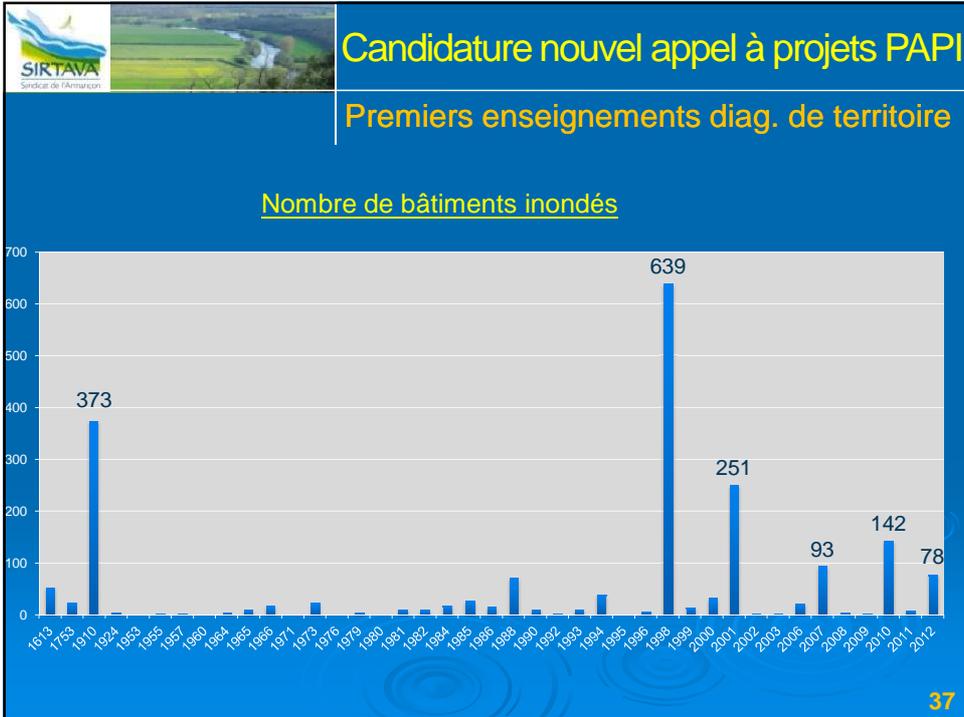
- Bastien GUEDRON (Dynamique Terrestre et Risques Naturels à Montpellier)
- Paul JORDI (Master Espace Rural et Environnement à Dijon)

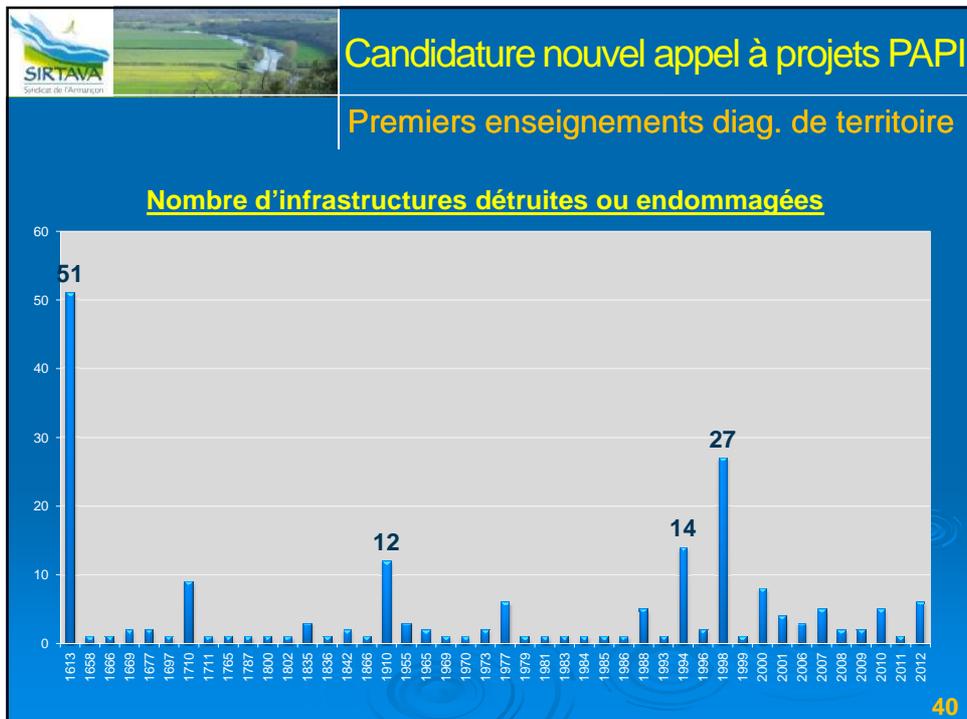
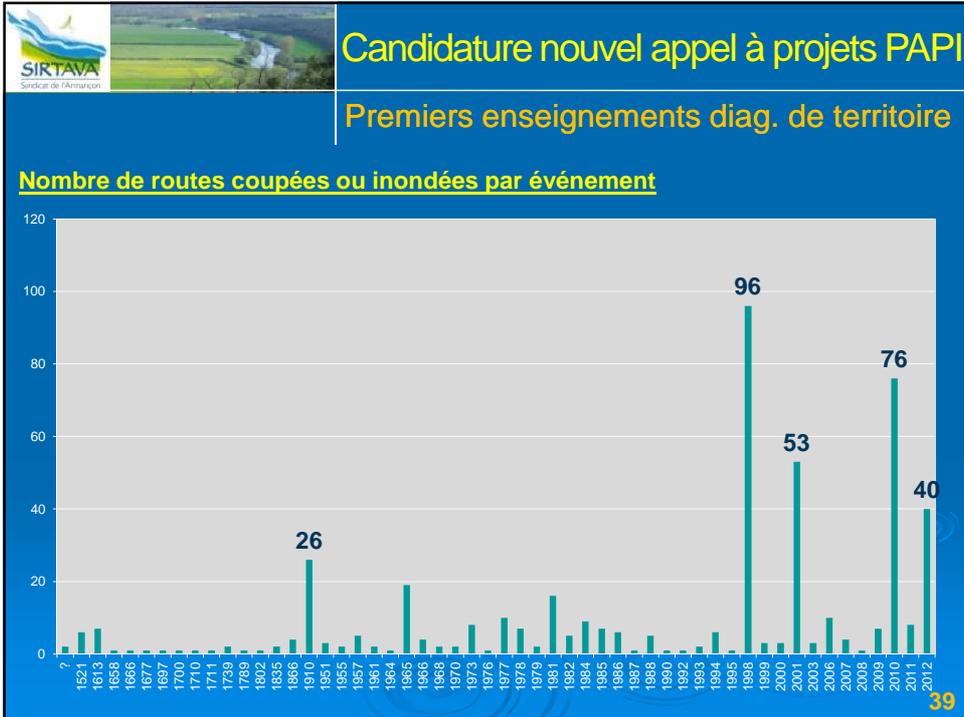
✓ Méthodologie :

- Etude bibliographique (environ 50 doc consultés)
- Questionnaire d'enquête adressé aux 267 communes du BV – 235 retours
- Recherche aux archives nationales
- Déplacements auprès de 125 communes (rencontre du Maire ou de son représentant)

34









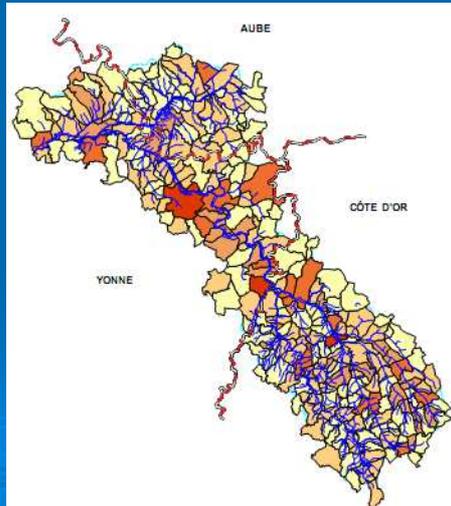
Candidature nouvel appel à projets PAPI

Premiers enseignements diag. de territoire

Nombre de bâtiments inondés par communes (cumul)

Nombre de bâtiment inondés par commune

	140 – 288	3
	25 – 140	15
	7 – 25	31
	1 – 7	91
	0 - 1	127



41

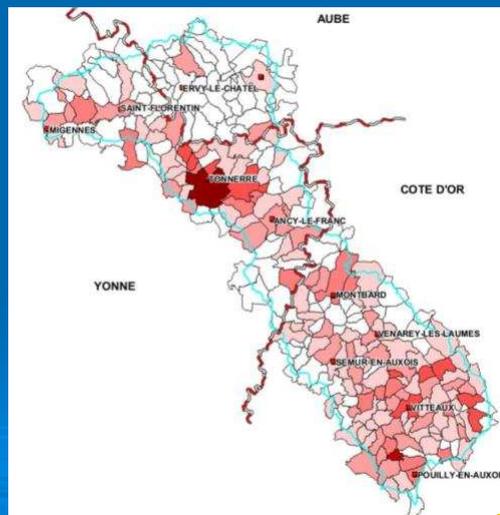


Candidature nouvel appel à projets PAPI

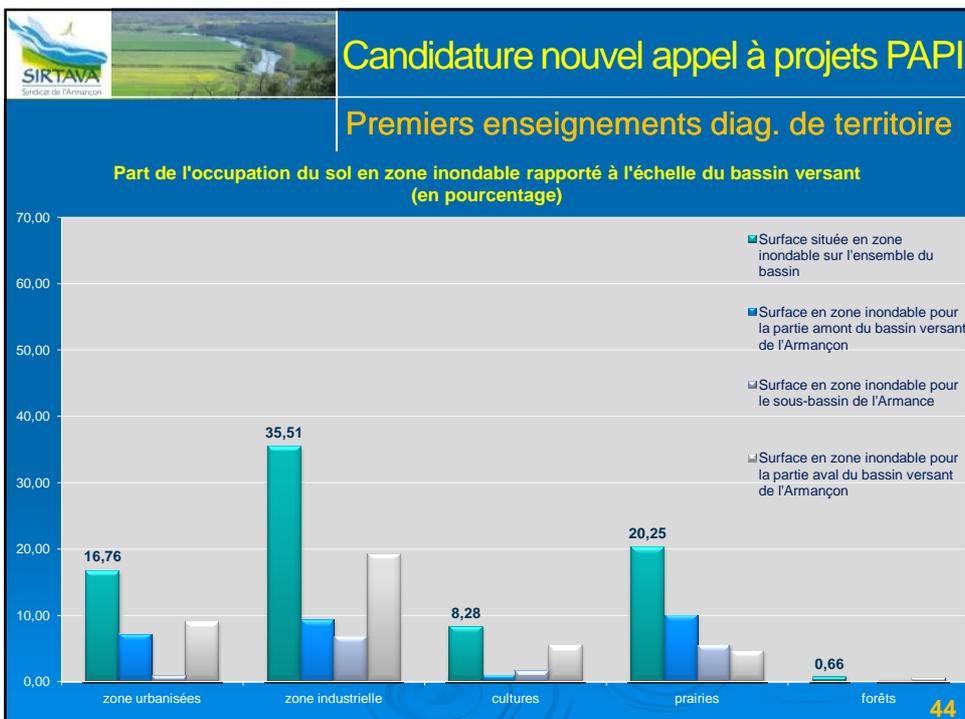
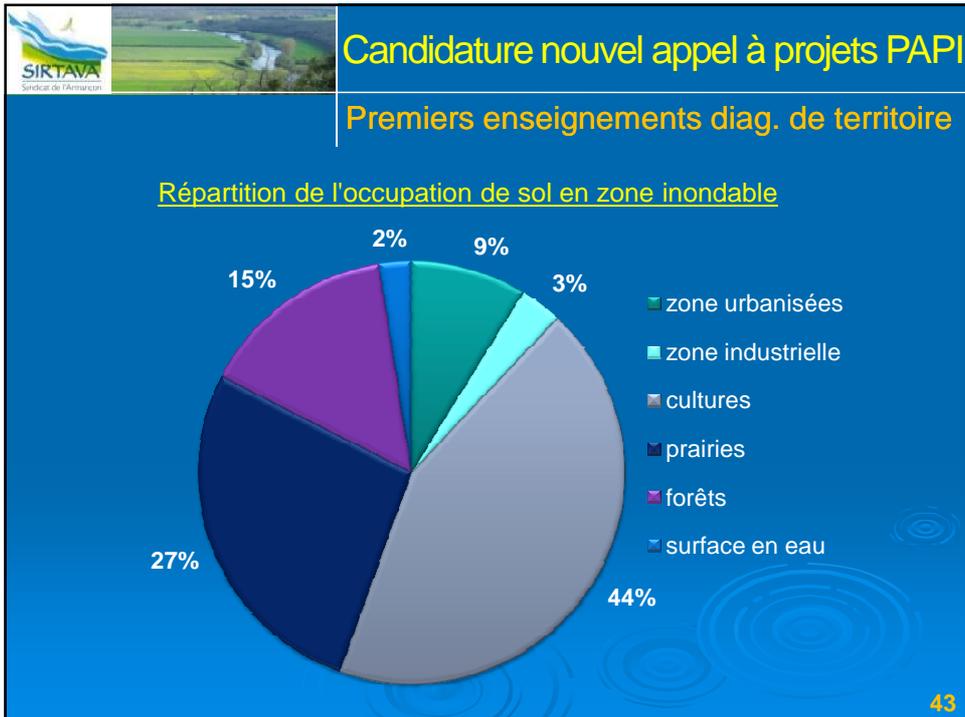
Premiers enseignements diag. de territoire

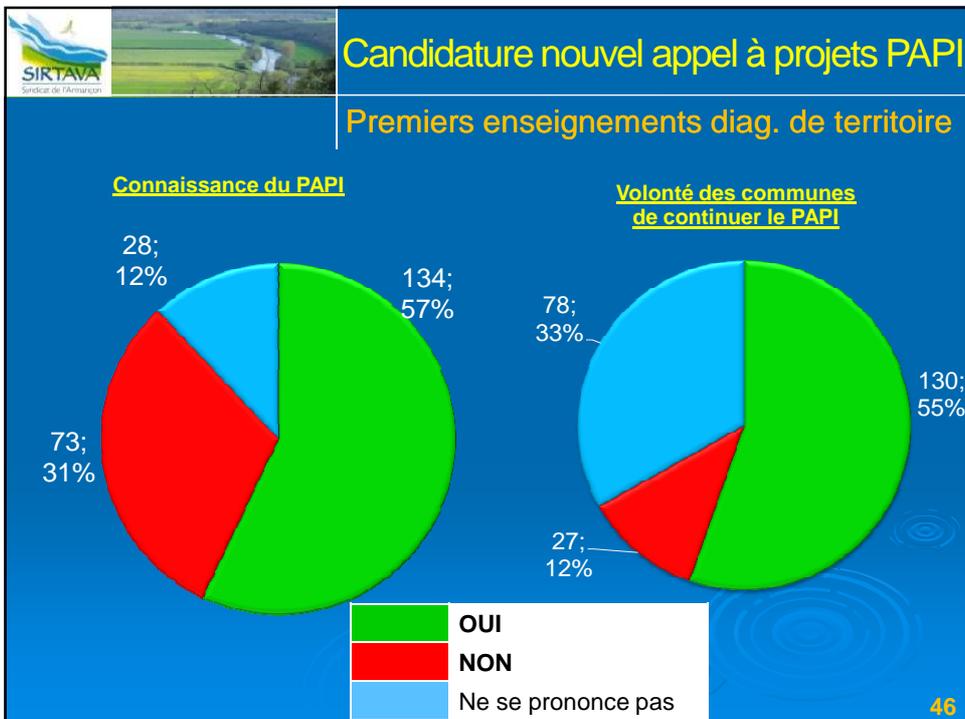
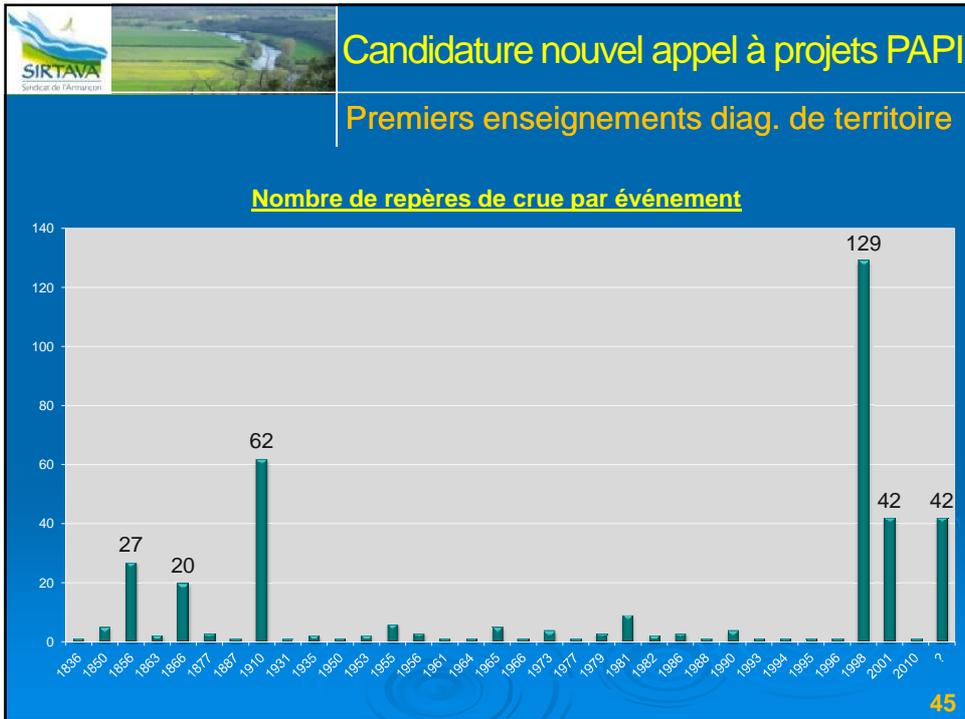
Nombre d'arrêtés CAT-NAT par communes

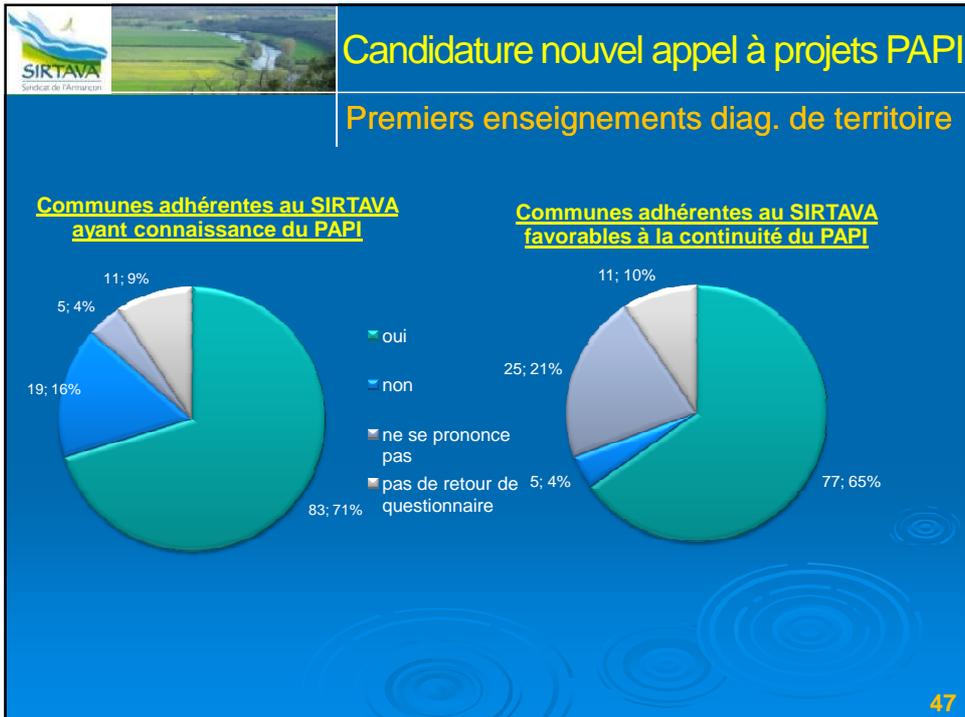
	Limite du bassin versant de l'Armançon	
	Limite départementale	
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles		
	0	(117)
	1	(84)
	2	(38)
	3	(16)
	4	(10)
	5	(1)
	6	(1)



42







- Candidature nouvel appel à projets PAPI**
Premiers enseignements diag de territoire
- ✓ Productions réalisées :
- Base de données (entrées par évènement ou par commune)
 - Réalisation d'un SIG (repères de crues, zones de premiers débordements, échelles limnimétriques)
- => Fiche de renseignements + carto adressés prochainement aux communes
- Constitution d'une base bibliographique
- 48



SIRTAVA
Syndicat de l'Armançon

MERCI DE VOTRE ATTENTION

51

The image shows a landscape with a river and green fields. The Sirtava logo is in the top left corner. The main part of the image is a blue background with the text 'MERCI DE VOTRE ATTENTION' in yellow. There are decorative water ripples in the bottom right corner of the blue area.